



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU 16 JUIN 2026

<p align="center">Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p align="center">Présents : 12</p> <p align="center">Procuration : 1</p> <p align="center">Absents : 2</p> <p align="center">Votants : 13</p>	<p align="center">Délibération N°2026-28</p> <p align="center">Désignation du correspondant sécurité routière</p>
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEIZE JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 20h00 en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEIZE JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 20h00 en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Guillaume GOUSSE, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUILLIER, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES : Monsieur Joël MOUTHON représenté par Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER par pouvoir du 16 juin 2026, Madame Florine QUINTIN.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Laurette PINGET est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 074-217403013-20260618-D202628-DE



Délibération N°2026-28 - Désignation du correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire indique que l'État incite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité.

Il est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

L'information régulière des collectivités sur l'action de l'État au plan national et départemental ainsi que les échanges d'expérience en matière de sécurité routière peuvent être proposés et organisés, par exemple dans le cadre d'un réseau des élus correspondants sécurité routière à mettre en place dans chaque département.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix Pour,

Décide à l'unanimité de :

DESIGNER Madame Florine QUINTIN comme correspondante à la sécurité routière.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villard, le 18 juin 2026

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le Secrétaire de séance,



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.